

Montreuil, lundi 7 octobre 2024

Si l'actualité nous annonce épisodiquement la découverte de missives jetées à la mer et portées par les flots dans des bouteilles de verre, ce n'est pas pour ce genre de correspondances que nous vous informons.

Il s'agit d'une correspondance bien moins poétique, reçue ces derniers jours par Martine EGLOFF, agent d'accueil expert, de la part de son employeur, la Caf de Moselle : une lettre de licenciement.

Si dans le premier cas, le message peut mettre plusieurs siècles avant de trouver son destinataire, la direction de la CAF de Moselle a choisi une méthode bien plus expéditive, l'accusé de réception dégainé sans sommation !

Heureusement, à la CGT, nous ne sommes pas de doux rêveurs, c'est pourquoi nous avons mobilisé tous les moyens allant jusqu'au recours devant la cour administrative d'appel de Nancy.

Celle-ci a statué en faveur de Martine et a ordonné un sursis à exécution empêchant tout licenciement avant de s'être prononcée sur le fond de l'affaire.

C'est une nouvelle victoire pour notre camarade et nous espérons que celle-ci sera définitive dans les mois à venir.

Nous continuons à affirmer que Martine n'a pas commis de faute passible d'un licenciement et que l'acharnement de la direction est infondé.

Nous réaffirmons que la CGT mettra tout en œuvre pour dénoncer l'injustice comme la discrimination syndicale et combattra jusqu'au dernier recours pour faire obstacle à la frénésie patronale.

**LORSQUE L'ON S'ATTAQUE À UN MILITANT DE LA CGT,
C'EST TOUTE LA CGT QUE L'ON ATTAQUE !**